

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le huit décembre deux mille vingt-trois à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2023

**OBJET :****Admission en non valeur de créances irrécouvrables au Budget Général****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Catherine ASSO procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSERRE, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Pierre PHILIP, M. Gil SILVESTRI procuration à M. Jérôme MAZET, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Esther GONON, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à M. Nicolas GEIGER

**Absent(s) :**

M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Monsieur le Trésorier de la Ville de Gap soumet à l'approbation du Conseil Municipal, l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Budget Général:

Année 2010 :	2 013.34 €
Année 2011 :	478.98 €
Année 2012 :	40.20 €
Année 2013 :	2 815.44 €
Année 2014 :	1 175.14 €
Année 2015 :	2 284.11 €
Année 2016 :	954.74 €
Année 2017 :	433.00 €
Année 2018 :	3 921.02 €
Année 2019 :	4 292.51 €

Soit un total pour le budget général de **18 408.48 €**. Ces admissions en non valeur concernent principalement des frais de restauration scolaire, des frais d'occupation du domaine public, des frais de fourrière automobile et des frais de fourrière animale.

Elles concernent essentiellement des dossiers de poursuites sans effet arrivées à la date de prescription, des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite ou des liquidations judiciaires pour lesquels la clôture a été prononcée par décision du Tribunal.

Décision:

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 29 novembre 2023, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- Article unique : à admettre en non valeur ces créances pour un total de **18 408.48 €** et à émettre en conséquence un mandat à l'article 6541 « créances admises en non valeur » au Budget Général.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023

Affiché ou publié le : 18 DEC. 2023